

Revue de l'Association
des ingénieurs en climatique,
ventilation et froid (AICVF)

ÉDITORIAL

ISSN n° 1774-5071

66, rue de Rome - 75008 Paris
Tél : 01 53 04 36 10
Fax : 01 42 94 04 54
www.aicvf.org
revue@aicvf.org



Édition

Directeur de la publication :
Bertrand Montmoreau
Rédactrice en chef :
Marie-Laure Falque-Masset
Comité de rédaction :
Irène Arditi, Franck Benassis,
Michel Bourdier, Jack Bossard,
Roger Cadiegues, Bernard Caroff,
Roger Cornette, Alain Dupré,
Didier Glatigny, Jean Hrabovsky,
Jean Lannaud, Michel Laval,
Philippe Ménard, José Naveteur
(secrétaire du comité de rédaction),
Jean Pradère, Michel Raoult.

Réalisation

Atelier Mathieu Chévara
7, rue Oberkampf, 75011 Paris
Tél. : +33 (0)1 48 06 35 13
atelier@atelier-chevara.com
Gérant : Mathieu Chévara
Secrétariat de rédaction, rédaction :
Maylis Gaillard, Emmanuelle Jeanson
Réalisation graphique :
Anouk Garin / Atelier Chévara etc.
Conception graphique :
Mathieu Chévara, Florence Boyer
Impression et routage :
Imprimerie Chirat

Abonnements

Climagora Promotion
Service Abonnement CVC
66, rue de Rome
F - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 36 10 - Fax : 01 42 94 04 54
Contact : Karine Mazri

Abt France 1 an : 80 € TTC (78,35 € HT)
Abt France 2 ans : 130 € TTC (127,33 € HT)
Abt étranger 1 an : 110 € HT
Abt étranger 2 ans : 180 € HT
Prix au numéro : 20 € TTC (19,59 € HT)

Publicité

Climagora Promotion
66, rue de Rome - 75008 Paris
Tél. : 01 53 04 36 10
Fax : 01 42 94 04 54
Chef de publicité : Michel Laval

Inscrit à la Commission paritaire :
NO : 0410 G 87071
Dépôt légal : juin 2009

Les articles publiés sont sélectionnés avec soin en regard de leur intérêt pour les professionnels de la climatique ; les auteurs expriment en toute liberté leur point de vue et ni l'AICVF ni l'Atelier Mathieu Chévara ne sauraient être tenus responsables des articles publiés, ceux-ci relevant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 11 mars 1957 - art. 40 et 41 et Code pénal art. 425).

Couverture : Echangeurs de chaleur de la centrale géothermique de Chelles (77). © service communication de la Ville de Chelles.

« Je maintiendrai »

La célèbre devise de Guillaume d'Orange s'applique particulièrement bien au Grenelle de l'environnement. Cette large concertation a conduit à une prise de conscience collective de l'importance de l'efficacité énergétique. Mais aussi de ce qu'elle concernait non seulement les bâtiments neufs, habituellement visés par les réglementations, mais de plus et surtout les bâtiments existants.

Rappelons que le taux annuel de renouvellement des bâtiments, selon qu'ils sont privés ou publics, est de l'ordre de 1 à 1,5 %. Ce qui revient à dire qu'en 2050, date où nous devrions atteindre le facteur 4, plus de la moitié des bâtiments actuels existeront encore.

En outre, il est apparu qu'atteindre un niveau de performance énergétique à la livraison d'un bâtiment, ou à sa sortie de rénovation, n'était pas suffisant.

Il faut que cette performance énergétique soit pérenne. Il faut la "maintenir". Et c'est là que l'exploitation-maintenance prend toute son importance.

Cette maintenance doit être inscrite dans le projet pour se retrouver dans l'obtention des résultats. C'est notamment l'objet du CPE (Contrat de Performance Énergétique) très présent dans le Grenelle de l'environnement.

Il s'agit de garantir, dans la durée, une fois atteint les objectifs fixés pour une construction nouvelle ou une rénovation, le maintien du niveau d'efficacité énergétique requis.

La chaîne complète du Génie climatique se déploiera enfin si nous pouvons garantir une bonne conception, permettant par la suite une bonne réalisation, un bon usage, une bonne exploitation-maintenance, avec comme conséquences heureuses la préservation de notre environnement et la pérennité de nos ressources naturelles.

■ **Patrick de Beaurepaire**
Délégué général de la FG3E



« Il faut que la performance énergétique soit pérenne. Il faut la "maintenir" »